SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN GRAND-BALLON
64, Grand Rue - 68470 FELLERING
☎ *03 89 82 13 66 - Mail: smmgb@wanadoo.fr*

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023
A LA MAISON DU MARKSTEIN

Présents :
Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace

Absents excusés :
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace - Procuration à Luc MARCK
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace - Procuration à Marie-France VALLAT
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace - Procuration à Maud HART
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Annick LUTENBACHER
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin - Procuration à Éric ARNOULD
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Nadine SPETZ
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace

Absents non excusés :
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Assistaient également :
Mme Marie-Christine PETER - Cheffe de projet Montagne de la CeA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Bastien URFFER - Chargé de mission du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, Mme Marie-Christine PETER pour les services de la CEA, la presse, ainsi que Mme Christelle VERGER et M. Bastien URFFER personnels du SMMGB et les remercie pour leur présence.
La Présidente donne connaissance des personnes excusées et des procurations, le quorum étant atteint avec les procurations, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h30.

Elle rappelle que les différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 07 Juin 2023
2. Tarifs Eau et Assainissement
3. Tarifs Remontées Mécaniques - Secours - Assurance hiver 2023/2024
4. Tarifs nordiques hiver 2023/2024
5. Convention Investissement 2023
6. Conventions hivernales (SCMR, ESF)
7. Renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon
8. Réseau eau du Grand-Ballon
9. Création de circuits 4 saisons (raquettes et randonnées) au Grand-Ballon
10. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au comité de programmation LEADER 2023-2027 du Pays Thur Doller
11. Point sur les chantiers en cours (Aire de bivouac, AAP Touristra, centre technique)
12. Divers et communication.

1 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2023

- **Le comité syndical APPROUVE à l'unanimité le PV de la séance du 7 juin 2023.**

2 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

La Présidente rappelle que la dernière augmentation des tarifs eau et assainissement sur le site du Markstein date du 28 mars 2018 et que la gestion de l'eau et de l'assainissement dans un site de montagne engendre des coûts importants pour un nombre d'usagers très restreints.
Elle précise que l'exploitation de l'eau et de l'assainissement sur le site du Markstein est actuellement confiée à la société Caléo de Guebwiller. Elle explique qu'une présence accrue a été nécessaire à la station d'épuration afin de garantir des résultats conformes à l'arrêté en vigueur. Cette présence engendre de fait une augmentation des coûts de fonctionnement au budget assainissement.
Par ailleurs, l'inflation touchant actuellement notre pays implique également une augmentation des dépenses de fonctionnement.
Ces éléments nous obligent à revoir à la hausse les tarifs eau et assainissement des usagers sur le site du Markstein.

La Présidente précise également que pour être équilibré, les budgets eau et assainissement perçoivent des subventions de fonctionnement des membres et des recettes des usagers qui sont réparties comme suit :

Budget assainissement

Recettes usagers 2022	4 978.18€
Subvention de fonctionnement 2022	87 962.00€
Soit participation des 7 usagers	**5.66%**

Budget eau

Recettes usagers 2022	10 302.00€
Subvention de fonctionnement 2022	60 000.00€
Soit participation des 8 usagers	**17.17%**

La Présidente rappelle que le SMMGB n'a pas de fiscalité propre et que les budgets de fonctionnement sont exclusivement portés par les subventions de ses membres, subventions qui sont gelées depuis plusieurs années.
Le taux de participation des usagers étant très faible, notamment pour la partie assainissement, la Présidente propose les tarifs suivants :

ASSAINISSEMENT	Part fixe/semestre en €	Part variable en €/m³
Tarif en vigueur SMMGB	14.48	1.42
Tarif en vigueur CCVSA	16.35	2.12
Nouveau tarif	35.00	2.12

EAU	Part fixe/semestre en €	Part variable en €/m³
Tarif en vigueur SMMGB	26.25	2.53
Tarif en vigueur CCVSA	38.86	2.27
Nouveau tarif	35.00	2.80

A titre de comparaison, la moyenne du coût eau + assainissement hors abonnement pour la CCVSA, la CCRG et le SMMGB se décompose comme suit :

Moyenne eau + assainissement CCRG hors abonnement / m³	4.43€
Moyenne eau + assainissement CCVSA hors abonnement / m³	4.39€
Moyenne eau + assainissement SMMGB hors abonnement / m³	3.93€
Nouveau tarif - moyenne eau + assainissement SMMGB /m³	4.92€

La Présidente rappelle que le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
Pour une consommation de 120m³, le décompte est le suivant :

Exemple pour une consommation de 120 m³	Tarif actuel	Nouveau tarif	Différence	%
Facture eau HT	329.85€	371.00€	41.15€	12.48%
Facture assainissement HT	184.88€	289.40€	104.52€	56.53%
Total eau + assainissement HT	514.73€	660.40€	145.67€	28.30%

Mme Marie-France VALLAT rappelle qu'à l'avenir la ressource eau risque d'être rare, qu'il est important de mettre les moyens pour garantir un traitement efficace des effluents et que cela génère des coûts.
La Présidente rappelle qu'au Markstein, le réseau est public et que le Syndicat Mixte a été créé en 1974 pour prendre en charge la gestion de l'eau et de l'assainissement.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité les nouveaux tarifs eau et assainissement, applicables à compter du 1er janvier 2024 à savoir :**
  - **pour l'assainissement une redevance de 35€/semestre de part fixe et 2.12€/m³ de part variable**
  - **pour l'eau une redevance de 35€/semestre de part fixe et 2.80€/m³ de part variable.**

3 – TARIFS REMONTEES MECANIQUES / SECOURS / ASSURANCE - HIVER 2023/2024

La Présidente soumet au comité syndical la proposition des tarifs remontées mécaniques pour la station du Markstein et celle du Grand-Ballon, ainsi que pour les secours et pour l'assurance Assur 'Glisse.
Elle expose au comité syndical que le SMMGB vient de renouveler pour 1 an son nouveau contrat d'électricité qui subit une augmentation de 35%.
L'augmentation des fluides, des pièces détachées pour les téléskis et l'inflation qui touche l'intégralité de l'économie du pays nous obligent à revoir à la hausse nos différents tarifs.
Par ailleurs, l'étude engagée par la CeA sur les sites de montagne d'Alsace a mis en évidence que le ratio CA/Nb de journées skieurs est trop faible au Markstein comparativement aux autres stations vosgiennes de taille équivalente.

Pour comparaison, le ratio est de 20€ pour le Lac Blanc, 17.30€ pour le Schnepfenried et de 13.82€ pour le Markstein.

PROJET TARIFS MARKSTEIN - HIVER 2023 / 2024

PERIODE TARIFAIRE BLEUE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	20.00 €	18.00 €	17.00 €	18.00 €
Enfant	16.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Réduit	19.00 €	17.00 €	16.00 €	17.00 €

Compétiteur (jour de course)	16.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	17.00 €	15.00 €	16.00 €
Enfant	15.00 €	13.00 €	14.00 €
Réduit	16.00 €	14.00 €	15.00 €

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3.00 €	2.50 €

* Du lundi au vendredi, hors vacances scolaires et jours fériés

PERIODE TARIFAIRE ROUGE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	23.00 €	21.00 €	17.00 €	21.00 €
Enfant	20.00 €	18.00 €	15.00 €	18.00 €
Réduit	22.00 €	20.00 €	16.00 €	20.00 €

Compétiteur (jour de course)	16.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	19.00 €	17.00 €	18.00 €
Enfant	17.00 €	15.00 €	16.00 €
Réduit	18.00 €	16.00 €	17.00 €

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3.00 €	2.50 €

* Samedi, dimanche, jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires toutes zones

AUTRES TARIFS

FORFAIT SAISON

Adulte	320.00 €
Enfant	260.00 €
Réduit	285.00 €

Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon

CLUBS *

	Journée	Saison
Adulte	12.00 €	220.00 €
-18	12.00 €	140.00 €

* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...

TICKETS

	Ticket à l'unité
TK Grenouillère	3.00 €

Location stade (jusqu'à 15 forfaits invités compris)	100.00 €
Nocturne Privée - 2 heures	660.00 €
Nocturne Privée - 4 heures	1 200.00 €

SCOLAIRES hors vacances et uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Journée
Forfait	8.00 €

Tarif applicable uniquement sur décision de l'exploitation au vu des conditions (enneigement très précaire, offre promotionnelle...)	13.00 €
Tarif nuit du Markstein et et évenement promotionnel de la station (type world snow day) 10.00€	

	Support Carte RFID
Carte Keycard	2.00 €
Carte Keytix	1.50 €

LEXIQUE :

Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.

Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndical sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans et uniquement en période bleue, enfants moins de 5 ans quelle que soit la période.

Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus , FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).

Tarif Club : Clubs de ski, centre de loisirs , (Organismes sociaux, associations, etc ...) uniquement clients en compte.

Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE exterieurs (sur base du journée adulte en tarif rouge ou du tarif nocturne adulte).

Forfait espace initiation : TK Grenouillière I, II & III + TK Tremplin 1.

TK Grenouillère : TK Grenouillière I, II & III.

OUVERTURE PARTIELLE : si la liaison Grenouillère - Fédérale n'est pas assurée, tarification "espace initiation" pour tous

PROJET TARIFS GRAND-BALLON - HIVER 2023 / 2024

FORFAIT GRAND-BALLON

	Journée	Forfait 1/2 journée	Jour supplémentaire
Adulte	20.00 €	18.00 €	18.00 €
Enfant	16.00 €	15.00 €	15.00 €
Réduit	19.00 €	17.00 €	17.00 €

Compétiteur (jour de course)	15.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 1/2 journée
Adulte	13.00 €	12.00 €
Enfant	11.00 €	10.00 €
Réduit (jeune ; sénior)	12.00 €	11.00 €

AUTRES TARIFS

FORFAIT SAISON

Adulte	320.00 €
Enfant	260.00 €
Réduit	285.00 €

Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon

CLUBS *

	Journée	Saison
Adulte	12.00 €	220.00 €
-18	12.00 €	140.00 €

* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...

LEXIQUE :

Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.

Forfait 1/2 journée : Matin de 9h00 à 13h00, après-midi de 13h00 à 17h00.

Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndical sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans, enfant de moins de 5 ans.

Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).

Tarif Club : Clubs de ski, centre de loisirs , (Organismes sociaux, associations, etc ...) uniquement clients en compte.

Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE exterieurs (sur base du journée adulte en tarif rouge Markstein).

PROJET Tarifs des secours sur pistes hiver 2023/ 2024

Soins - front de neige	55.00 €
Evacuation sur domaine sécurisé	300.00 €
Evacuation hors pistes	485.00 €

PROJET Tarif Assurance hiver 2023/ 2024

Assurance Assur'Glisse	3.00 €

➢ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité les tarifs remontées mécaniques Markstein et Grand-Ballon, secours et assurance pour la saison hivernale 2023/2024.**

4 – TARIFS ACTIVITES NORDIQUES 2023/2024

La Présidente présente au comité syndical le projet de tarifs ski de fond et raquettes pour le massif du Markstein Grand-Ballon pour la saison 2023/24.
Les tarifs pour la nouvelle saison ont été validés en amont par l'ADPSF.

Tarif des forfaits ski de fond ADPSF du Haut-Rhin / Saison 2023-2024

Dates des préventes : du 1 octobre 2023 au 15 novembre 2023

Type de forfait	Prévente : 1/10 au 15/11	A partir du 16/11
Saison, adulte Massif des Vosges	79,00 €	89,00 €
Saison, enfant Massif des Vosges	39,00€	44,00 €
Saison, adulte Markstein Grand-Ballon	50,00 €	55,00 €
Saison, adulte Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	55,00 €	60,00 €
Saison, enfant Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	18,00 €	20,00 €
Hebdomadaire (7 jours), adulte Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours & Massif	Pas de vente en ligne	33,00 €
Hebdomadaire (7 jours), enfant Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours & Massif	Pas de vente en ligne	17,00 €
Nordic Pass National Adulte	200,00 €	230,00 €
Nordic Pass National Enfant	70,00 €	85,00 €
Licencié FFS, **achat via club avant date butoir (décembre)**	56,00 €	
Licencié FFS Jeune – 16 ans, **achat via club avant date butoir (décembre)**	29,00 €	
Journée adulte	7,50 €	
Journée enfant	4,00 €	
Journée groupe, étudiant, senior, CE, navette des neiges	6,50 €	
Journée groupe scolaire/périsc **Primaire**	2,20 €	
Journée groupe scolaire / périsc **Collège & Lycée**	3,20 €	
Journée scolaire territorial	Gratuit	
Annuel scolaire élémentaire	8,50 €	
Deux jours consécutifs Adulte	13,00 €	
Raquette Adulte	2,50 €	
Raquette Enfant	1,20 €	
Tarif Famille 2A + 2E	19,00 €	
Supplément Chien ski joering, saison	15,00 €	
Attelage ski joering, journée	10,00 €	

Enfant : de 6 à moins de 16 ans / Gratuité enfant de -11 ans sur le tarif journée, uniquement dans le cadre familial / Tarif sénior = + 65 ans / Tarif groupe = à partir de 10 personnes

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité les tarifs des activités nordiques pour la saison 2023/2024**

5 – CONVENTION INVESTISSEMENTS 2023

La Présidente présente au Comité Syndical la convention de partenariat 2023 conclue entre le SMMGB, la CEA et les deux Communautés de communes, celle de la Région de Guebwiller et celle de la vallée de Saint-Amarin, validant leurs engagements financiers respectifs.

Les différents projets d'investissements prévus à la convention sont les suivants :

Budget Général

Projets	Montant HT
Aménagement paysager d'un point de collecte de déchets	142 500.00
Vidéo Protection Markstein	60 000.00
Cabane Parc Nordic	15 000.00
Citerne + rangement Hangar Nordic	10 000.00
Volet point de vente Maison accueil	14 000.00
AMO appel à projet Touristra	17 500.00
AMO ancien poste de secours	13 500.00
Signalétique circuit raquette Grand-Ballon	10 000.00
Sous-total	282 500.00

Budget Eau

Projets	Montant HT
Mise en conformité accessibilité réservoir eau potable	35 000.00
Sous-total	35 000.00

Budget Régie

Projets	Montant HT
Remplacement portes sectionnelles bâtiment Fédérale	10 000.00
Déploiement de la fibre bâtiment fédérale	36 500.00
Cabane Combe Grand-Ballon	8 500.00
Mise en conformité compresseurs neige de production	14 000.00
Tapis brosse sommet Téléski Fédérale	12 000.00
Véhicule de service (occasion)	15 500.00
Sous-total	96 500.00

Total Général	**414 000.00**

La Présidente précise que des modifications avaient déjà été apportées sur ces opérations avec la suppression de deux d'entre elles (lignes bleues) et des modifications sur le financement de trois d'entre elles (lignes vertes). Cependant ces modifications n'ont pas été prises en compte par les services de la CeA qui rédigent la convention.
Un avenant sera donc rédigé pour régularisation et fera l'objet d'un nouveau vote.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE la convention de partenariat 2023 et AUTORISE la Présidente à signer les documents nécessaires, et prend ACTE de l'avenant à venir.**

6 – CONVENTIONS HIVERNALES (SCMR, ESF)

La Présidente présente au comité syndical les différentes conventions à signer en amont de chaque saison hivernale :

A - Convention tripartite pour la gestion du domaine nordique
Cette convention est signée entre le SMMGB, le SCMR et l'ADPSF du Haut-Rhin et règlemente le fonctionnement hivernal du domaine nordique Markstein Grand-Ballon.
L'affectation du produit de la redevance se décline comme suit :

- 5% à l'ADPSF
- 85% au SCMR
- 10% au SMMGB.

B - Convention bipartite de mise à disposition de matériel au SCMR
Cette convention est signée entre le SMMGB et le SCMR et réglemente la mise à disposition gracieuse au SCMR de la dameuse nordique de marque KASSBHORER type Pistenbully 100, ainsi que le hangar nordique et le chalet du Breitfirst.

Eric ARNOULD estime qu'il n'y a pas eu suffisamment de concertation entre le SMMGB et le SCMR sur les modifications apportées aux conventions.
La Présidente rappelle qu'une réunion bilan a été organisée début juin 2023 avec le SCMR, que ces éléments ont été évoqués et apparaissent au compte rendu de la réunion et transmis au SCMR. Elle rappelle également que le SCMR était demandeur de toilettes au Nordic Parck, que durant la saison hivernale ils ne sont utilisés que par les pratiquants du nordique et qu'il semble évident que leur entretien relève de l'exploitant du nordique.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE les deux conventions entre le SCMR et le SMMGB et AUTORISE la Présidente à les signer.**
  - **11 voix pour**
  - **1 abstention de Eric ARNOULD**

C - Convention d'occupation de la Maison du Markstein
Cette convention est signée entre le SMMGB et l'ESF du Markstein et réglemente l'occupation partielle de la Maison du Markstein.
En contrepartie de cette occupation, l'ESF versera une redevance au SMMGB de 17€ par jour d'exploitation et gérera l'accueil touristique hivernal.

Luc MARCK s'interroge sur le coût de 17€/jour d'exploitation pour l'ESF.
La Présidente rappelle que le prix de 17€/jour d'exploitation est un tarif qui permet uniquement de participer aux fluides de la Maison du Markstein et au remboursement de l'électricité du fil neige du jardin d'enfant appartenant à l'ESF. Elle précise également que durant la période hivernale, l'ESF s'occupe de l'accueil touristique de la station.
Marie-France VALLAT indique qu'il pourrait être intéressant de demander un bilan sur l'accueil touristique à l'ESF et qu'il semble indispensable qu'un accueil touristique soit également proposé en été.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la convention entre l'ESF et le SMMGB AUTORISE la Présidente à la signer.**

7 – RENATURATION DE LA ZONE D'ACCUEIL DU GRAND-BALLON

La Présidente rappelle que le PNRBV a proposé un projet de renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et de mise en valeur du patrimoine floristique en contrebas de la Maison du Parc, permettant aux visiteurs de pouvoir observer les spécimens uniques de la flore du site tout en limitant les accès protégés des chaumes.

La Présidente précise que ce projet a été approuvé par le comité syndical lors de la séance du 2 mars 2022, que le coût prévisionnel est de 103 865€ HT et qu'une subvention d'Etat dans le cadre du plan de relance a été

attribuée à ce projet pour un montant de 83 092€, les factures devant impérativement être acquittées au plus tard le 15 octobre 2023 et transmises à la DREAL au plus tard le 31 octobre 2023.
Pour rappel, l'emprise du projet se trouve sur terrain communal de Soultz et sur terrain privé appartenant au Club Vosgien de Strasbourg. Des autorisations permettant au SMMGB d'entreprendre les travaux avaient été données par les différents propriétaires.

La problématique de la ressource en eau du Grand-Ballon avait retardé le démarrage des travaux, des canalisations eau passant sous l'emprise du projet et des travaux de raccordement devant être réalisés en amont, sur la base de fouilles qui n'ont pu être menées que mi-septembre 2023, compte tenu du contexte de protection en APB.

Le 06 avril 2023, M. Guillaume Jacob, Président du Club Vosgien Strasbourg, a informé le SMMGB de la mise en vente du Chalet Hôtel du Grand-Ballon par le Club Vosgien avec 50 ares de terrain adjacent. A ce jour, un compromis de vente a été signé, le futur acquéreur ayant signifié que son futur établissement ne pourrait poursuivre la mise à disposition des locaux et le bail avec la PNRVB.

Le Chalet Hôtel ayant été mis en vente et le PRNBV n'étant à l'avenir plus basé sur site, les travaux n'ayant pas pu être réalisés dans les temps, la Présidente propose au comité syndical de valider l'abandon du projet de renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et de mise en valeur du patrimoine floristique en contrebas de la Maison du Parc.

Luc MARCK est ennuyé par l'abandon du projet au Grand-Ballon, site emblématique du Massif des Vosges.
La Présidente lui rappelle qu'au vu des derniers évènements, il ne semble pas pertinent de faire un investissement de plus de 100 000€ sur un terrain voué à appartenir à un privé, et sur lequel des travaux sur les canalisations d'eau potable sont également à venir.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE l'abandon du projet renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et de mise en valeur du patrimoine floristique en contrebas de la maison du Parc.**
  - **11 voix pour**
  - **1 abstention de Luc MARCK.**

8 – RESEAU EAU DU GRAND-BALLON

La Présidente rappelle que depuis les années 1970 et de manière récurrente, des difficultés d'approvisionnement en eau sont constatées au Grand-Ballon.
La gestion de l'eau est complexe sur le site car le réseau considéré comme semi-privé se présente ainsi (voir cartographie jointe) :

- Un réservoir « bas » alimenté par deux sources, une appartenant à M. Schubnel et sur laquelle le Club Vosgien de Strasbourg a un droit d'eau, l'autre source en forêt domaniale et appartenant à l'ONF ;
- Un réservoir « haut » de 140m³ dans le radar appartenant à la DGAC ; le traitement de l'eau se fait à ce niveau ;
- Un réseau dit de refoulement entre le réservoir « bas » et le Chalet Hôtel appartenant au Club Vosgien ;
- Un réseau dit de refoulement et de distribution entre le réservoir du radar et le Chalet Hôtel, appartenant au SMMGB et se trouvant sur du terrain de la ville de Soultz et de la DGAC. C'est sur cette tranche que des fouilles ont été effectuées les 12 et 13 septembre 2023, pour rechercher une vanne et le réseau de distribution entre la vanne de refoulement et le réservoir du radar.
  Suite à ces fouilles, il a été constaté qu'il n'y a pas de seconde vanne et que le réseau de distribution s'arrête net (conduite bouchonnée) au niveau de la première vanne du réseau de refoulement à environ 20 mètres en aval de la comète du radar et n'est pas connecté avec le réservoir du radar.

L'organisation du réseau ne permet pas de distribuer de manière systématique de l'eau traitée, le réseau de refoulement servant également de réseau de distribution. Les travaux entamés sur les réseaux dans les années 2000, et qui devaient permettre d'avoir un réseau aux normes, n'ont pas pu être menés à leur terme.
Par ailleurs, le débit des sources est également problématique. Lors des années de sècheresse, les deux sources se tarissent et ne permettent pas aux exploitants d'être fournis selon leurs besoins.

A ces difficultés s'ajoute depuis mi 2023 la mise en vente du Chalet Hôtel du Grand-Ballon par le Club Vosgien de Strasbourg ; le futur acquéreur, soucieux de la ressource en eau, a introduit une clause suspensive concernant ce point dans le futur compromis de vente.

Le SMMGB par ses statuts dispose de la compétence eau et assainissement sur son territoire et s'est saisi de ce dossier en lien avec M. le Sous-Préfet de Thann Guebwiller.

Les premières investigations établissent que pour remettre le réseau aux normes, les travaux suivants seraient nécessaires :

- Sur le réseau de distribution, des travaux en zone sommitale devront relier le réseau existant au radar, il semblerait qu'une ancienne conduite soit encore en place et que celle-ci pourrait servir de fourreau, des investigations seraient nécessaires. Ces parcelles n'appartiennent pas au SMMGB, elles sont propriété de la Ville de Soultz et de la DGAC.
- Sur le réseau de refoulement (lot 2 non réalisé en 2000), le raccordement des établissements sur le réseau de distribution serait également à réaliser. Ces parcelles n'appartiennent pas au SMMGB, elles sont propriété du Club Vosgien et de M. Schubnel.
- La système de télégestion est obsolète et devra être modernisé.
- La source de M. Schubnel n'étant pas publique, il n'y a pas de périmètre de protection. Si le réseau devait devenir public, il faudrait une DUP de protection de la source, mais actuellement le bétail de la famille Schubnel pâture sur ces terrains.
- Des compteurs neufs devront être posés dans chaque établissement.

A l'initiative du SMMGB et en lien avec M. le Sous-Préfet de Thann Guebwiller, une réunion se tiendra lundi 16 octobre prochain à Soultz afin d'évoquer des solutions pérennes pour garantir un accueil de qualité aux nombreux visiteurs sur le site emblématique du Grand-Ballon, point culminant du Massif des Vosges.
Pour rappel, le projet de compromis de vente du Chalet Hôtel inclut une clause suspensive concernant la fourniture de l'eau. Si cette problématique d'approvisionnement en eau n'est pas résolue, la vente pourrait être caduque et induire un risque de friche immobilière sur ce site d'exception.

M. Éric Arnould s'interroge sur les possibilités de préemption ou de préemption partielle.
Mme Marie-France VALLAT indique qu'une demande de préemption pourrait être faite par le biais de l'EPF Alsace le temps que la problématique eau soit résolue.
Mme Maud HART indique que le Chalet Hôtel se trouve sur ban communal de Murbach, et que n'ayant pas de PLUi à la CCRG, c'est la commune de Murbach qui serait concernée.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, prend ACTE des différents éléments concernant la problématique eau du Grand-Ballon**

9 – CREATION DE CIRCUITS 4 SAISONS (RAQUETTES ET RANDONNEES) AU GRAND-BALLON

La Présidente présente au comité syndical le projet de création de circuits raquettes et randonnée 4 saisons, au départ du parking du Grand-Ballon. C'est un projet sur lequel le SMMGB travaille en collaboration avec le Club Vosgien, le but étant de proposer des circuits accessibles au grand public, déjà balisés par le Club Vosgien, avec usage en raquettes durant la période hivernale et en randonnée aux autres périodes.

Plusieurs circuits pourraient être proposés :

- Un circuit vert permettant de faire le tour de la partie sommitale du Grand-Ballon
- Un circuit bleu faisant un aller/retour jusqu'à la Ferme Auberge du Haag
- Un circuit rouge faisant le tour du Storckenkopf
- Un circuit rouge direction Gerstacker, puis Ferme Auberge du Grand-Ballon
- Un circuit rouge direction le Markstein via le GR5.

Pour rappel, le Grand-Ballon jouit d'un patrimoine floristique exceptionnel, protégé par un arrêté de protection du biotope. Le SMMGB devra donc travailler en partenariat avec le PNRVB et la DDT pour proposer des circuits répondant aux critères de protection de l'arrêté.
Enfin, ces circuits devront être validés par le comité consultatif de l'APB.

La Présidente rappelle que c'est un projet récent sur lequel le SMMGB travaille depuis peu, et qu'en raison des nombreuses contraintes administratives les circuits ne seront pas accessibles pour l'hiver 2023/2024.

Mme Marie-France VALLAT s'étonne que le circuit faisant le tour du Grand-Ballon puisse avoir une légende verte, connaissant les difficultés du site en hiver. Pour rappel, le sommet du Grand-Ballon s'apparente en terme climatique à de la haute montagne et il peut rapidement être dangereux de s'y aventurer en cas de mauvais temps.

M. Éric ARNOULD s'interroge sur la potentielle responsabilité du SMMGB si un usager devait se blesser sur l'un des parcours balisés.
La Présidente indique qu'une réflexion sera menée sur la classification de ce circuit et sur les responsabilités du SMMGB.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet de création de circuits raquettes et randonnée sur le site du Grand-Ballon et AUTORISE la Présidente à poursuivre les investigations pour le mener à terme.**

10 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 DU PAYS THUR DOLLER

La Présidente informe le comité syndical que le Pays Thur Doller est à nouveau lauréat pour porter le programme LEADER, bénéficiant d'une enveloppe de fonds européens de plus d'un million d'euros pour soutenir des projets de développement en territoire rural Thur Doller.
Les fonds LEADER sont attribués localement par un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés représentatifs du territoire et de la stratégie et le SMMGB pourra disposer d'un siège à ce titre.
Il convient donc de nommer un titulaire et un suppléant.

La Présidente propose de nommer :

- au poste de titulaire
  - Mme Annick LUTENBACHER
- au poste de suppléant
  - Mme Nadine SPETZ

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE la nomination au comité de programmation du Pays Thur Doller de Mme Annick LUTENBACHER au poste de titulaire et Mme Nadine SPETZ au poste de suppléant.**

11 – POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS (AIRE DE BIVOUAC, AAP TOURISTRA, CENTRE TECHNIQUE)

Aire de bivouac

La Présidente informe le comité syndical que l'aire de bivouac est opérationnelle, les plateformes et les toilettes publiques écoresponsables sont implantées au Nordic Parc. Reste l'ensemble table bancs de pique-nique à mettre en place, il est en cours de fabrication et livrable courant octobre 2023.
C'est une opération qui a eu un écho important dans la presse et sur les réseaux sociaux, de nombreux randonneurs en ont déjà profité avec des conditions météorologiques particulièrement clémentes.

Appel à projet Touristra

L'appel à projet Touristra pour l'implantation d'un établissement hôtelier sur le site de l'ancien Grand Hôtel a été déposé sur différentes plateformes à l'intention d'investisseurs, d'architectes et d'exploitants potentiels afin de pouvoir proposer un projet d'hébergement adapté au site du Markstein.
Les réponses étaient attendues pour mardi 10 octobre 2023 mais l'appel à projet n'a pas été fructueux.
La Présidente rappelle que le site Touristra est propre, idéalement placé, prêt à accueillir un investisseur, et que les investigations vont se poursuivre selon des modalités à définir.

Centre technique

La construction du centre technique se poursuit, le bâtiment est hors d'eau et hors d'air. Les travaux intérieurs ont débuté, les entreprises électricité, sanitaire et plaquiste sont actuellement sur site.
Le budget initial du projet se chiffrait à 1 075 000€, il est actuellement de 1 245 000€, soit une plus-value de 170 000€, liée en grande partie à la mise en place de micropieux de 12m, imposés par la nature instable du sol.

12 – DIVERS ET COMMUNICATION

La Présidente informe le comité syndical que le CA de la luge sur rail se monte à fin septembre à 367 400€ TTC, un chiffre très intéressant pour le SMMGB qui permet de pallier au manque de CA de l'activité hivernale.

La Présidente rappelle que la Région Grand-Est a mandaté une étude sur le devenir de l'enneigement des stations du Massif des Vosges. L'étude Climsnow est particulièrement technique et difficile à appréhender pour les non-initiés, et une réunion explicative est encore prévue. L'étude sera ensuite soumise au comité syndical.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 17h10.